

Communiqué de presse

L'UCANSS PUBLIE LES RAPPORTS ANNUELS EMPLOI ET FORMATION AU SEIN DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

*Une année 2015 placée sous le signe d'un volume significatif d'embauches,
d'une politique ambitieuse en faveur des personnes en situation de handicap
et d'une formation professionnelle au plus près des besoins des collaborateurs*

Paris, le 6 décembre 2016 – L'Ucanss, fédération d'employeurs du Régime général de sécurité sociale, publie les chiffres clés de 2015 en matière d'emploi et de formation professionnelle*. Employeur de premier plan, la Sécurité sociale témoigne, au travers de ses politiques emploi et formation, de sa volonté d'être une institution en phase avec les enjeux sociétaux.

- **La politique de l'emploi à la Sécurité sociale en 2015**

Réalisé chaque année, le Rapport emploi est un outil d'analyse et d'évaluation des objectifs partagés des partenaires sociaux en matière de ressources humaines pour les salariés du Régime général de Sécurité sociale.

Concernant l'année 2015, après une période marquée par une réorganisation importante de son réseau, le Régime général de Sécurité sociale s'oriente vers une stabilisation de son nombre d'organismes. Symptôme du renouvellement générationnel en cours, il enregistre un volume important d'embauches qui compense partiellement le flux conséquent des départs à la retraite des salariés. Au 31 décembre 2015, le Régime général de Sécurité sociale compte 147 146 salariés en CDI (5 771 salariés en CDI sont partis à la retraite en 2015) et 7 400 salariés en CDD. Le Régime général reste ainsi un recruteur important, sur des fonctions très variées, correspondant à la diversité des missions de ses organismes. En parallèle, et dans la continuité des objectifs qu'il s'est fixé, le Régime général réaffirme son implication en matière de responsabilité sociale d'entreprise (RSE), notamment avec un engagement, depuis des années, dans une politique ambitieuse en faveur des personnes en situation de handicap.

** Ces deux rapports ont été élaborés par la Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP).*

Zoom sur le métier de technicien traitement de l'information

Au cœur de la transition numérique, 5 583 techniciens traitement de l'information œuvrent au quotidien pour augmenter la rapidité de service rendu aux usagers, en transformant le papier en flux dématérialisé. Présents dans toutes les branches, ce métier représente la part la plus importante des recrutements en contrat à durée indéterminée, et devient un des métiers le plus recruteur de l'Institution.

Parité :

Le taux de féminisation s'établit à **77,8 %** en 2015, il progresse en moyenne de 0,2 point par an depuis 2008 (76,3 %). Les mouvements de personnel entre le Régime général et l'extérieur consolident cette situation. Ainsi en 2015, les femmes représentent **78 % des recrutements externes** et seulement 75 % des départs de l'Institution. Les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories professionnelles sauf chez les informaticiens, les ingénieurs conseil et les agents de direction. Toutefois, le nombre des femmes, agents de direction, est en augmentation (47,7 % contre 42 % en 2010).

Égalité des chances :

Le Régime général de sécurité sociale est soucieux de favoriser l'égalité des chances, le taux d'emploi direct des personnes en situation de handicap au sein de l'Institution se maintient à un bon niveau (5,5 %) par comparaison avec les résultats nationaux, soit 7 982 salariés. En juin 2016, l'Ucanss et l'Association pour la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) ont signé pour la première fois une convention nationale d'une durée de trois ans, favorisant la politique d'emploi des personnes handicapées.

Les chiffres clés sur l'emploi en 2015 à retenir

154 546 salariés en contrat à durée indéterminée et déterminé dont :

- **147 146 salariés en CDI** (versus 155 906 en 2010), soit une diminution de 5,6 % des effectifs en contrat à durée indéterminée depuis 2010 avec **6 072 nouvelles embauches** en contrat à durée indéterminée
 - 64 % des collaborateurs sont employés (68 % en 2010) et 35,7 % cadres
 - Salaire brut annuel médian : 33 101 € (versus 30 806 € en 2010)

7 684 sorties dont 75 % de départs à la retraite à 61,4 ans d'âge moyen

45,4 ans est l'âge moyen des collaborateurs de la Sécurité sociale (52 % des salariés sont en seconde partie de carrière – 45 ans et plus – et 7 % ont moins de 30 ans)

Répartition des effectifs parmi les 4 réseaux :

- 60 % pour le réseau Maladie (dont branche accidents du travail et maladies professionnelles)
- 22 % pour le réseau Famille
- 9 % pour le réseau Retraite
- 9 % pour le réseau Recouvrement

344 organismes composent le Régime général, soit 109 organismes de moins qu'en 2010. Les organismes de 300 salariés et plus représentent désormais 48,5 % des effectifs de l'Institution.

19 ans en moyenne d'ancienneté

• La politique de la formation professionnelle à la Sécurité sociale en 2015

Le Rapport sur la formation professionnelle édité par l'Ucanss permet d'apprécier l'investissement consenti par le Régime général de sécurité sociale à ce sujet.

La poursuite de la mission d'observation prospective des métiers et des qualifications (lancement de l'étude portant sur la mobilité des salaires en 2015), l'engagement du régime général dans le développement continu de la politique de certification et la création au 1^{er} janvier 2016 de l'Institut 4.10, premier dispensateur de formations pour la branche, témoignent d'une dynamique pérenne du dialogue paritaire dans l'Institution, garantissant le développement et la reconnaissance des compétences des salariés ainsi qu'un accompagnement dans la réalisation de leurs projets professionnels.

Avec un **taux d'accès à la formation (61,4 %)** supérieur à celui de l'interprofessionnel, le Régime général se positionne comme un employeur concerné par l'évolution et l'employabilité de ses salariés.

Contact Presse : Le Bureau de Com

Anne-Gaëlle Girard – 01 85 09 28 19 – 06 84 55 45 93 – aggirard@lebureaudecom.fr

Les chiffres clés sur la formation professionnelle en 2015 à retenir

97 732 salariés ont été formés pendant l'année 2015 (soit plus d'un salarié sur deux).

Un taux d'accès à la formation de **61,4 %** (versus 58,2 % en 2014) : la totalité des organismes du Régime général de sécurité sociale de 10 salariés et plus a recours à la formation au bénéfice de leurs salariés.

4 310 453 heures de formation tous dispositifs confondus.

La durée moyenne des formations suivies par salarié formé demeure stable ; cette dernière s'élève à **44 heures par salarié formé**.

247,1 M€ dédiés à la formation.

Un taux de participation financière de 4,8 % (versus 4,5 % en 2014) largement supérieur aux moyennes interprofessionnelles (moyenne interprofessionnelle : 2,72 % en 2012).

Un nouvel Institut national de formation placé sous la tutelle de l'Ucanss

L'Institut 4.10 est l'organisme national de formation du Régime général qui a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. Il a pour vocation de préparer les collaborateurs de la Sécurité sociale à l'exercice de leur métier et à les accompagner dans le développement de leur compétence.

L'Institut 4.10 permet au réseau institutionnel existant d'uniformiser ses pratiques et à l'Institution d'optimiser son appareil de formation, dans le nouveau contexte financier établi par la loi du 5 mars 2014, complété par un nouvel accord de branche relatif au financement de la formation professionnelle en 2015.

À propos de l'Ucanss

L'Union des caisses nationales de Sécurité sociale est une fédération d'employeurs qui a notamment pour missions de négocier et conclure les conventions collectives nationales de travail applicables aux personnels des organismes du Régime général de Sécurité sociale, de mettre en œuvre les politiques de formation du personnel et de contribuer à la définition d'orientations ou de cadrages sur certains champs de politique de ressources humaines. Elle se voit ainsi confier des missions sur les questions relatives aux conditions de travail du personnel des organismes de Sécurité sociale. Elle a une mission particulière sur la dynamisation et le suivi de la gestion des carrières des agents de direction.

L'Ucanss assure par ailleurs le rôle de centrale d'achat pour les organismes de Sécurité sociale. Elle gère également la Commission consultative des marchés des organismes de Sécurité sociale (CCMOSS) et met en œuvre une mission d'observation de l'achat du Régime général. L'Union peut se voir confier des missions ou des travaux portant sur des sujets d'intérêt commun, notamment pour les opérations immobilières. Enfin, elle pilote la politique de développement durable pour l'ensemble de la Sécurité sociale et coordonne avec les Caisses nationales la communication du Régime général.